

Agence d'examen de l'investissement étranger

propos, les deux autres sociétés ont été approuvées par le petit Jack Horner. Quoi qu'il en soit, Harlock Williams Lemon Ltd. a obtenu une note de six sur dix dans l'échelle des critères.

M. Rose: C'est bien.

M. Deans: Oui, elle s'en est très bien tirée.

M. Rose: Ce n'était pas une poire.

M. Deans: Laissez-moi vous parler de Harlock Williams Lemon Ltd. Dans le communiqué de presse de l'Agence du 7 octobre 1976 on peut lire ceci:

Une proposition de Harlock Williams Lemon Ltd. visant à créer une agence de souscription d'assurance maritime à Vancouver (Colombie-Britannique). La proposition semble avoir été approuvée.

Quel avantage appréciable le Canada en retirait-il? N'avons-nous pas déjà suffisamment d'assureurs maritimes sur la côte ouest? Non seulement l'Agence d'examen de l'investissement étranger a-t-elle donné son approbation, mais elle a considéré que sa demande était approuvée. Je n'ai toutefois aucun moyen de savoir si la société a respecté ses engagements, quelle somme était en jeu ou si l'installation de cette société a profité à d'autres qu'à elle-même.

M. Darling: Elle fera du tort à des sociétés d'assurance canadiennes.

M. Deans: Oui, et elle les enverra à l'étranger puisque ce monsieur devait faire des exportations. Je suppose qu'il s'agit d'exportation d'argent, alors que nous pouvons difficilement nous offrir ce luxe. Voici un dernier exemple. Je l'ai tiré d'un communiqué daté du 28 janvier 1981:

L'honorable Herb Gray, ministre responsable de l'administration de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, a annoncé aujourd'hui qu'un projet d'investissement étranger avait été approuvé.

On trouvera ci-joint un sommaire des avantages d'un tel investissement, présenté sous forme de tableau.

Le projet de la société Sandvik Canada Corp. de Mississauga, Ontario, filiale de la société suédoise Sandvik AB de Sandviken, en Suède, appartenant à deux sociétés suédoises, les sociétés Korneas-Marmo AB et Investment AB Kinnevik; et de la société Noranda Mines Ltd. de Toronto, en Ontario vise à prendre en charge sa division des métaux spéciaux de la société Noranda Metal Industries Limited, qui est établie à Arnprior, Ontario et qui fabrique de l'alliage de nickel et des tubes sans couture en acier inoxydable qui sont surtout employés dans les réacteurs CANDU.

● (1750)

Comme les requérants ont obtenu sept sur dix, la Chambre estime-t-elle que le gouvernement a eu raison de céder à une société étrangère le droit de propriété d'une entreprise fabriquant un produit aussi important que des tubes pour les réacteurs nucléaires CANDU? Quel avantage technologique cela nous donne-t-il? Qu'est-ce que cette société pourra faire de plus que ce que nous faisons auparavant? Si nous ne pouvions pas le faire alors, cela signifie-t-il que le produit que nous fabriquions avant la mainmise étrangère était de qualité inférieure? Cela signifie-t-il que le produit fabriqué avant l'approbation de la demande n'était pas de la meilleure qualité? Cela veut-il dire que notre mode de fabrication des tubes destinés aux réacteurs nucléaires CANDU était moins efficace, moins assuré et moins bénéfique qu'il ne le sera dorénavant?

J'aimerais m'arrêter à certaines des raisons invoquées pour justifier cette mainmise. La première raison sérieuse que l'on a avancée est l'amélioration de la productivité et de l'efficacité

industrielle. La deuxième est l'accélération des progrès technologiques. Vient ensuite un accroissement de la diversité des produits et la possibilité d'innovations ainsi que des avantages concurrentiels. Évidemment, cette mainmise correspondait parfaitement, comme tout le reste, semble-t-il, aux politiques économiques et industrielles.

J'aurais quelques questions à poser. Quelles améliorations allons-nous connaître? Qu'est-ce qui ne va pas dans le produit que la compagnie fabrique et qui entre dans les réacteurs nucléaires?

Mettons que les exemples que j'ai cités prêtaient à rire. Mais ils étaient importants à leur manière et significatifs. Dans un cas comme celui-ci par contre, il est on ne peut plus normal de vouloir savoir exactement en quoi, pour l'avenir du pays, il est aussi important d'autoriser le rachat de cette société. Qu'allons-nous y gagner? La question la plus importante est peut-être de savoir si on nous fournissait des produits plus chers ou de moins bonne qualité auparavant. Si tel n'est pas le cas, pourquoi autoriser la vente de la société?

Je ne pense pas que mes questions soient si dénuées de sens et j'aimerais savoir pourquoi la proposition a été acceptée. Est-ce dans l'intérêt de la nation qu'une société contrôlée et dirigée par des étrangers fabrique une composante essentielle de nos réacteurs nucléaires? A quelles exigences a dû se plier la société? Dans quelle mesure a-t-elle accès à la technologie des réacteurs CANDU? Dans quelle mesure des étrangers pourront y avoir accès à la suite de la vente de la compagnie à une filiale étrangère?

Tout député, dans le cadre de son travail, doit essayer d'aller au fond d'une affaire aussi stratégique que celle-ci. Je partage les préoccupations de l'auteur de la motion en ce qui a trait à l'affaire Redpath. Comme il nous l'a signalé, il ne cherche noise ni à la Redpath, ni à l'Agence d'examen de l'investissement étranger ni à la Corporation de développement du Canada. Je ne cherche pas noise, moi non plus, à la Sandvik; je ne connais même pas cette compagnie.

Pour ce qui est de la politique, l'Agence ne peut se cacher derrière la loi. Celle-ci n'a pas été bien rédigée. Elle ne permet pas la divulgation que les Canadiens réclament. Il faut la modifier, mais non pas seulement quand le ministre en aura le temps; il faudrait la modifier immédiatement afin que nous puissions surveiller convenablement les effets des rachats de ce genre, s'il faut accorder ce type d'autorisation dans un domaine aussi important et aussi stratégique que celui-ci. A vrai dire, je soupçonne que beaucoup de ces choses se produisent. La grande majorité des députés, étant donné leur charge de travail, n'arrivent plus à suivre l'évolution de la situation.

Je voudrais souligner à quel point je me réjouis que le député ait soulevé la question aujourd'hui. Elle est capitale et il s'impose que nous l'examinions maintenant. Le ministre devrait nous communiquer aussi rapidement que possible les changements qu'il apportera pour garantir que des avantages considérables en résulteront. Ces renseignements, et toutes les modalités des transactions effectuées doivent être connus de tous, afin que nous puissions surveiller de près le travail effectué par l'Agence d'examen de l'investissement étranger et voir la mesure dans laquelle les transactions effectuées en ce moment bénéficieront aux Canadiens.